



Madame, Monsieur,  
Chers parents

Votre enfant est inscrit à l'un des stages qui se déroulera lors des vacances d'été. **L'inscription est effective IMMEDIATEMENT.** En cas de non paiement, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription de votre enfant lors d'un prochain stage.

**Paiement obligatoire dans les 5 jours ouvrables à dater du jour de l'inscription**

- compte 091-0004424-88 avec en communication votre N° de carte d'identité.
- En espèces directement au service de la recette communale à Haccourt (Tél. 04/374.94.23)
- Par Bancontact à l'administration communale de Haccourt

**Adresse utiles**

Ecole communale de Hermalle  
Rue Joseph bonhomme, 25  
4681 Hermalle

**N° de téléphone des coordinateurs durant le stage :**

**Semaine du 05/07/2010 au 09/07/2010**      **Stages n° 1 à 12**

0496/30.78.67 Alain PERPINIEN  
0496/30.79.13 Evelyne BODEUS

Semaine du 12/07/2010 au 16/07/2010      Stages n° 13 à 24

0496/30.78.67 Alain PERPINIEN  
0496/30.79.14 Evelyne BODEUS

Semaine du 19/07/2010 au 23/07/2010      Stages n° 25 à 35

0496/30.78.67 Alain PERPINIEN  
0496/30.79.13 Evelyne BODEUS

Semaine du 26/07/2010 au 30/07/2010      Stages n° 36 à 46

0496/30.78.67 Alain PERPINIEN  
0496/30.79.13 Evelyne BODEUS

Semaine du 02/08/2010 au 06/08/2010      Stages n° 47 à 55

0496/30.79.15 Sabine KAUS

Semaine du 09/08/2010 au 13/08/2010      Stages 56 à 65

0496/30.79.14 Marie-Pierre ROUVROY

Semaine du 16/08/2010 au 20/08/2010      Stages 66 à 75

0496/30.79.14 Evelyne BODEUS  
0496/30.79.15 Sabine KAUS

## **Les stages :**

Activités de 9h00 à 16h00

Gardereries de 7h00 à 9H00 et de 16h00 à 17h30

Attention : Pas de stage le 21 Juillet

### **DOCUMENTS A RENTRER LE 1ER JOUR DE STAGE :**

- Fiche médicale
- Fiche de renseignement 915F
- Une preuve d'allocation familiale

### **Rappel**

En cas de maladie, le stage ne sera remboursé qu'à concurrence de 50 % sur présentation d'un certificat médical pour autant que celui-ci ne soit pas commencé. Le certificat médical doit nous parvenir avant de la semaine de stage.

L'attestation de fréquentation pour les mutuelles doit être réclamée(s) durant le stage. Aucune attestation ne sera délivrée après la fin de celui-ci.

L'attestation fiscale vous sera fournie en temps utiles (avril/mai 2010)

### **N'oubliez pas de télécharger les documents « 915F » et fiche médicale à remettre le 1<sup>er</sup> jour du stage**

Durant les stages, les enfants doivent prendre leurs collations, leurs tartines ainsi que les boissons pour la journée. Toutes les sorties sont comprises dans le prix du stage. "

Pour une bonne gestion des stages nous vous demandons avec insistance de respecter les horaires d'arrivée des enfants et de **vous présenter à 9 heures au plus tard.**